

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.14/L.52  
12 juin 1953

ORIGINAL : FRANCAIS

---

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'OPIMUM  
Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN DU PROJET DE PROTOCOLE VISANT A REGLEMENTER LA PRODUCTION,  
LE COMMERCE INTERNATIONAL, LE COMMERCE DE GROS ET L'EMPLOI DE L'OPIMUM  
(E/2186, ANNEXE)

France, Turquie et Yougoslavie : amendement au  
septième rapport du Comité de rédaction (E/CONF.14/L.50)

Article 12 bis

Ajouter le mot "confidentielle" après les mots "la date de réception par  
lui de cette décision", au point i de l'alinéa b du paragraphe 3.

-----

53-16751

5. 1 p.